

1001PACT RAISIN
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
901842088 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU
18/06/2026**

Le dix-huit juin deux-mille-vingt-six à 12h30, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale »), sur convocation du Président adressée par voie électronique. Conformément à l'article 22 des statuts, ils se sont réunis par visioconférence en se connectant à l'adresse suivante :

<https://lita.webinargeek.com/ago-2026-1001pact-raisin>

Permettant d'identifier chaque membre et de garantir sa participation effective à l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, complétée par chaque participant(e) présent(e) à l'assemblée, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les bulletins de vote par correspondance des associés ayant voté par correspondance. Il en ressort que 114 associés détenant 113212 droits de vote en AGO, sont présents ou représentés ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

En l'absence du Président de la Société, Justine Castellani est élue par l'assemblée afin de présider la séance.

Les actionnaires ont pu faire parvenir leur vote via un formulaire accessible sur la plateforme Lita.co jusqu'à la veille de la présente assemblée à minuit heure de Paris conformément à l'article 22.1 des statuts de la Société.

Ils ont également pu, via la même plateforme, donner procuration.

La Présidente met à disposition de ses associés :

- une copie de la convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le texte des résolutions proposées à la présente assemblée

Puis la Présidente déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025– Quitus au Président*
- *Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

1001PACT RAISIN
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
901842088 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente ayant permis de constater que les associés présents ou représentés détiennent un nombre de droits de vote atteignant le quorum d'un quart requis pour les assemblées générales ordinaires, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer. Il est rappelé que les décisions relevant de la catégorie des décisions collectives ordinaires doivent être prises à la majorité simple des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

La Présidente présente ensuite les activités et les résultats de la Société sur l'exercice précédent. Puis, elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes, faisant ressortir un bénéfice de 18 euros.

donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 111512

Voix contre : 500

Abstentions : 1200

Deuxième Résolution

Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

constate qu'aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 111512

Voix contre : 500

Abstentions : 1200

1001PACT RAISIN
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris
901842088 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

Troisième Résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 18 euros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :

18 euros,

Le report à nouveau antérieur à : 15,00 euros,

L'affectation du bénéfice au Report à nouveau antérieur qui s'élève ainsi à 33,00 euros

Affectation :

18 euros au poste « report à nouveau » créateur

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 396 025,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 111512

Voix contre : 500

Abstentions : 1200

Quatrième résolution

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

Voix pour : 110512

Voix contre : 500

Abstentions : 2200

« Certifié Conforme »

Justine Castellani
Présidente de Séance

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1001PACT RAISIN

118 avenue Jean Jaures
75019 PARIS

SIREN : 901.842.088

Forme juridique : SAS

Certifié conforme à l'original

Signé par Pierre Schmidtgal
Le 15 juil. 2026

Signature :  Signed with
Universign doc_3dDB
w_16D79x8JDC5M

LES BUREAUX DE BABYLONE

3 avenue Faïdherbe 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Téléphone : 01.43.60.50.00 - Télécopie : 01.43.60.50.10
Email : cabinet@novat-ec.com

www.novat-ec.com

SAS au capital de 50.000 Euros - Code Ape : 6920 Z
Siret : 845 364 363 00018 - N° TVA : FR 68 845 364 363
Société d'Expertise-Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	14
Annexe	16
Préambule	17
Principes et méthodes comptables	18
Postes du bilan et du compte de résultat	19
Liasse fiscale	20

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 1001PACT RAISIN relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 400 064,27 €
- Chiffre d'affaires : 2 300,00 €
- Résultat net comptable : 17,63 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE PRE-SAINT-GERVAIS le 09/05/2026.

Julien Sampaio,
Expert-comptable

Signé par Julien Sampaio
Le 9 mai 2026



doc_0Myq
tx_xZ98G7POBZBd

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	395 753		395 753	395 753
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	395 753		395 753	395 753
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				2 760
Autres créances				806
Charges constatées d'avance	122		122	150
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 189		4 189	755
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 311		4 311	4 471
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	400 064	0	400 064	400 224

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	395 992	395 992
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15	- 20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18	35
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	396 025	396 007
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 928	1 646
Dettes fiscales et sociales	3	463
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	2 108	2 108
TOTAL DETTES (III)	4 039	4 217
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	400 064	400 224

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	2 300	2 300
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 300	2 300
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	460	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 760	2 300
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 933	2 262
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	806	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 739	2 262
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21	38
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	21	38
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3	3
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 760	2 300
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 742	2 265
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18	35

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **400 064,27 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **17,63 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	122	122		
TOTAL	122	122		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 448	
TOTAL	1 448	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		